

plus que sur les pièces de deux sols, & les donne à peu près sur le même pied que l'Espagne, l'Angleterre & les principales puissances de l'Europe. Le Prince de Liège est celui des Souverains qui donne la matière le plus largement en fait de Monnoye de pur cuivre, le Roi de France donne le marc des Monnoyes de pur cuivre à raison de 39. sols, ce qui est aisé à comprendre puisque chaque sol pèse 120. grains, & il y en va 39. & un sixième au marc.

Toutes les espèces de pur cuivre qui sont aujourd'hui à l'effigie du Roi de France, ont été fabriquées pendant la minorité, par un Serrurier qui offrit une somme pour qu'il lui fut permis de fabriquer une certaine quantité de sols, demi-sols & liards; il y en a eu de contre-

faits quoique la matière ne soit pas extraordinairement chère, ce qui fait qu'il y en a de plus légers.

---

## CHAPITRE XII.

*Traité du titre auquel on travaille la vaisselle dans plusieurs parties de l'Europe, & des abus qui se glissent dans l'Orphèverie.*

**T**ous les Souverains de chaque Pays ont rendu des ordonnances qui ont fixés le titre auquel on doit travailler l'or & l'argent tant en vaisselle qu'en Monnoyes dans leurs Etats; & presque tous ces titres sont différens.

En France les Orphèvres doivent travailler l'or à 20. karats

fans remede, & l'argent à 11. deniers 12. grains, sur 2. grains de remede, autrefois les Orphèvres des Provinces de France pouvoient travailler à 11. deniers 8. grains, mais aujourd'hui tout est égal, l'or des louis doit être & est effectivement à 22. karats sur un quart de remede.

Les Monoyes d'argent font à 11. deniers sur 2. grains de remede.

En Espagne les Orphèvres travaillent l'or à 20. karats un quart fans remede, & l'argenterie à 10. deniers 12. grains.

En Savoye on travaille l'or à 20. karats 1. quart fans remede, & l'argent à 11. deniers 8. grains.

En Autriche on travaille chez les Orphèvres à 22. karats fans remede, & l'argent à 14. lots qui est de même que 10. deniers 12. grains,

A Ausbourg les Orphèvres travaillent l'or à 19. karats trois quarts, & l'argent à 9. deniers 18. grains.

Dans tous les Electorats, & chez tous les Princes d'Empire les Orphèvres travaillent l'or & l'argent au même titre qu'à Ausbourg.

Dans toute la Suisse les Orphèvres travaillent l'or à 18. karats & l'argent à 9. deniers 18. grains.

A Geneve les Orphèvres travaillent l'or à 18. karats, & l'argent à trois différens titre, sçavoir le poinçon aux armes de Geneve à 10. deniers 22. grains, le poinçon double de l'ouvrier à 10. deniers, le poinçon seul de l'ouvrier à 9. deniers.

Dans le Comtat d'Avignon, les Orphèvres travailloient l'or à 18 karats, & l'argent à deux

titres , favoir à 11. deniers 10. grains , & à 9. deniers , fut quoi il est à remarquer que comme ils ne sont point obligés de porter leurs matieres & ouvrages à l'essai , il est dangereux que la vaisselle ne se trouve pas toujours au titre.

En Lorraine les Orphèvres travaillent l'or à 20. karats , & l'argent à 11. deniers 10. grains sans remede , qui est le titre de Paris , & quand ils travaillent au titre de la Province c'est à 9. deniers 12. grains sans remede.

Il se commet beaucoup d'abus dans l'Orphéverie faute de ce que les ouvrages ne sont pas essayés : par exemple , dans Paris tous les Orphèvres envoient à l'essai presque tous leurs lingots d'or & d'argent pour en savoir le titre , afin d'y pouvoir mettre le fin , ou l'alliage convenable

pour rendre la matiere au titre. Une autre raison les engage à envoyer leurs lingots ou matiere à l'essai , c'est que sans cette précaution ils ne pourroient vendre leurs matieres à aucun Tuteur d'or & d'argent ou à autres , parce que l'Essayeur général appose sur chaque lingot d'or ou d'argent qu'il a essayé son poinçon , & le titre auquel il a trouvé la matiere , enforte que le particulier qui a besoin de matiere , l'achette avec confiance quand il voit le titre & le poinçon de l'Essayeur général marqué sur le lingot , cela est à merveille , mais les Orphèvres qui veulent fondre leurs lingots essayés pour les convertir en vaisselles font leur alliage sur le rapport de l'Essayeur , la plupart d'entr'eux ne sont pas beaucoup foncés dans l'Arithmétique sur

tout en ce qui concerne les règles d'alliage, enforte qu'ils joignent à leur matiere ce qu'ils croient qu'il y manque, mais ils peuvent se tromper, c'est pourquoy l'argenterie qui provient de cette fonte devroit être essayée avant d'être portée à son degré de perfection, afin que si elle n'est pas au titre ils puissent l'y rendre en la refondant, il est étonnant que cette sage méthode ne se pratique point à Paris.

Que peut importer à un particulier qui fait faire de la vaisselle, que le lingot dont elle est provenüe ait été essayé si l'argenterie ne l'est point, comme cela se pratique dans presque toutes les Villes Capitales des Provinces, de même qu'en Lorraine; c'est un abus auquel il faudroit remédier: car si un Orphèvre a envie de tromper, qui l'en empêchera

pêchera dès qu'il fait que cette argenterie ne fera pas essayée, les Maîtres en charge du corps des Orphèvres qui doivent y apposer le poinçon du titre, s'apercevraient bien si ce que l'on leur présente n'étoit qu'à huit, neuf, dix & même onze deniers, mais s'il n'y manque que quelques grains de fin comme trois, quatre ou six, je leur défie de s'en appercevoir, ni à la touche, ni à la ratiffure & à l'échope. Cette difference qui paroit petite ne laisse pas cependant de faire une somme; par exemple, sur l'or un Orphèvre à un denier d'or à 23. karats qu'il veut rendre à 20. karats: il doit y mettre trois grains & demi de cuivre. Si faute de savoir compter il en met quatre & demi; le grain de poids d'or valant 2. sols 8. deniers & un neuvième

selon la dernière évaluation de 740. livres 9. sols 1. denier d'or fin, il prend au public vingt-cinq livres dix sols par marc. Si on s'éloigne de Paris, on trouvera dans des Villes éloignées des Capitales, des Orphèvres qui à peine favent lire, comment donc fairoient-ils les regles d'alliage. Il n'est pas douteux qu'ils ne sont pas sûrs de ce qu'ils font.

Ceux d'entre les Orphèvres qui travaillent le plus fidèlement soit à Paris ou en Province, ne demanderoient pas mieux que ce que leur argenterie fut essayée; car par le moyen de l'essai à la coupelle ils sont sûrs que leurs ouvrages sont au titre, par conséquent de ne se point compromettre, si par hazard l'acheteur reconnoissoit le contraire dans la suite, ils n'y mettroient pas du leur non plus,

en travaillans leurs ouvrages au-dessus du titre sans le savoir. Les essais que les Orphèvres font de leurs ouvrages, sont à la pierre de touche, à la rattissure ou à l'échope. Or avec tous ces moyens on ne peut être sûr du juste titre d'un ouvrage, on ne le connoit qu'à peu-près, c'est-à-dire, peu plus peu moins, enforte que ceux qui font les plus en regles ne sont pas sûrs si leur matiere tient quelques grains ou trente-deuzième de fin plus que le titre. Pour ne point engager leur conscience, & ne se point compromettre, travaillent sur le for plutôt que sur le foible: de cette façon ils y mettent du leur, ce qu'ils ne feroient pas si leurs vaiiffelle étoient essayées.

Les moins scrupuleux travaillent leur matiere telle qu'el-

le est, c'est-à-dire, qu'ils la croient au titre, parce que disent-ils, ils ont fondu de la vieille vaisselle au titre. Je leur demande si le poinçon qu'ils ont vu dessus les assure qu'elle étoit véritablement au titre, d'ailleurs quelque peu de soudure que tiene cette vaisselle jointe à quelques colifichets comme chaînes, ou autres effets contenant aussi soudure comme flambeau qu'ils mettent dans le creuset, il est certain que tout cela en altère fort le titre, cependant ils travaillent cette matière, il est sûr que les effets qui proviendront de cette fonte ne feront pas au titre; & pour s'attirer des pratiques ils se relâchent sur la façon, en sorte qu'il font tort à ceux qui travaillans fidèlement, ne peuvent modérer la façon de leurs ouvrages, ni vendre si souvent qu'eux.

La plupart du monde qui ne comoit rien à ceci court au bon marché, & achete de celui qui le lui fait sans se méfier de la tromperie cachée; on s'imagine aussi qu'il n'y a qu'un prix pour l'or & l'argent, qu'on ne le peut marchander non plus que le pain; en sorte que l'on est trompé sans le sçavoir; car il y a de l'argent qui vaut 6. liv. 10. sols l'once, d'autre qui vaut moins, & qui ne vaut même pas 4. liv. selon le plus ou le moins d'alliage qu'il tient. Il en est de même de l'or.

Dans les Villes où l'on bat monoye il y a un Essayeur, ainsi on peut obliger les Orphèvres non-seulement de cette Ville, mais même ceux de la Province, d'envoyer à l'essai leurs ouvrages, de cette façon le public est bien servi. Il y a des Villes très-considérables qui sont

port de mer : les étrangers curieux d'avoir vaisselles ou ouvrages argent de Paris sont trompés. Par exemple, Marseille où je passai en 1755. j'y trouvai un Orphèvre ayant boutique ouverte, commis par les Maîtres en charges de son corps pour faire les essais de ses ouvrages & de ceux de ses confrères. Cet homme ne s'y entendoit réellement pas : car souvent il allumoit son fourneau à huit heures du matin, il y mettoit trois ou quatre coupelles, selon le nombre d'essais qu'il avoit à faire ; & à quatre heures du soir ses essais n'étoient pas finis : il n'y avoit point de moufle dans son fourneau, il mettoit ses coupelles en bas, c'est-à-dire, sur l'Aste du fourneau ; à une distance d'un demi pied, par dessus il y avoit une plaque de fer percée comme un

crible pour retenir le charbon que l'on jettoit par le haut du fourneau ; cela n'empêchoit pas les cendres de tomber dans la matiere.

Quelqu'un dira que ce seroit gêner les Orphèvres, & multiplier les droits d'essai sans nécessité.

Il est aisé de répondre à la premiere partie de cette objection en ce qu'ils peuvent toujours avoir quelques ouvrages à finir, tandis que le leur est à l'essai : d'ailleurs l'Essayeur pour les faciliter coupe les languettes qui sont au bout de chaque pièces à essayer, & l'Orphèvre emporte son ouvrage pour occuper ses ouvriers pendant le tems de l'essai, & le rapporte quand l'essai est fini pour qu'il soit marqué s'il est au titre, ou cassé s'il n'y est pas.

A l'égard du droit , c'est si peu de chose , encore ce n'est pas l'Orphèvre qui en souffre , il ne fait que l'avancer , & il le sçait bien précompter à l'acheteur , de même que le control. Il n'y a personne qui n'aime mieux donner quinze sols & être sûr qu'il a l'équivalent de son argent à la façon & control près , que d'avoir de l'argenterie faite à la volonté de l'Orphèvre.

Ce seroit en quelque façon tenir la porte ouverte aux abus qui se glissent dans l'Orphèverie que de n'y pas remédier sous quelque prétexte que ce soit. Les Orphèvres qui travaillent fidèlement n'en seront pas fâché , au contraire à l'égard des autres ils seront du moins contraints de rendre leurs ouvrages au titre fixé par les Ordonnances.

---



---

### CHAPITRE XIII.

*Traité du titre , poids & valeur des anciennes espèces d'or & d'argent de plusieurs Monarchies , Souverainetés & Républiques de l'Europe.*

**L**Es anciennes espèce de France nommées lys d'or étoient à 23. karats 3. quarts , le marc de ces espèces vaut à present 732. liv. 14. sols 9. deniers.

Les séquins de Venise sont à 23. karats 30. trente-deuzième , pèsans 2. deniers 18. grains , valent monoye de France 10. livres & 15. sols quand ils sont de poids.

Ceux de Florence qui ont St. Jean-Baptiste d'un côté , & une grande fleur de lys de l'autre ,